

PREAMBULE

Par convention en date du 08 décembre 2023 approuvée par délibération TCM-009-15132/23/BM, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient, sous forme de subventions, l'association Atelier Bleu-CPIE Côte Provençale, lauréate de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie » lancé en 2023, dans le cadre du Contrat de baie de transition.

Suite au bilan très positif de l'année 2024 du projet « Mobilisations (ré)créatives » porté par l'association, et afin de poursuivre les objectifs du Contrat de baie, la Métropole souhaite soutenir pour l'année 2025 ce projet.

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF DE L'ACTION 2025

En 2024, ce projet a donné entière satisfaction quant aux objectifs attendus. En effet, des sorties en mer ont été organisées ainsi qu'une journée de formation à destination des agents des communes de La Ciotat. Ces journées ont permis de sensibiliser et former environ 250 personnes. L'évènement sur la généralisation de la consigne, réalisé en partenariat avec des restaurateurs et des commerçants pratiquant la vente à emporter, a permis de rassembler environ 95 participants. Des fresques océanes et de la plaisance, qui sont des animations de 3h, ont été organisées auprès d'acteurs du nautisme et de la plaisance et ont mobilisé environ 80 participants.

Sur la base de ce bilan 2024 très positif, en 2025, l'association souhaite continuer ses actions en accompagnant 20 nouveaux commerçants, en créant 2 nouveaux évènements fédérateurs autour des mégots et des bio-déchets pour les « commerçants engagés » « Les rencontres des commerces engagés », et en organisant des ateliers d'échanges « Apéro Ponton » avec les acteurs économiques du littoral pour évoquer la « navigation durable ». La campagne de sensibilisation dans la baie de la Ciotat à destination des plaisanciers continuera et sera complétée d'actions de sensibilisation au niveau de la cale de mise à l'eau.

ARTICLE 2 – COUT DE L'ACTION 2025 ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le budget prévisionnel total de l'action est de 30 020 € (hors contributions volontaires) pour l'année 2025.

La participation de la Métropole est fixée à 10 520€, soit 35.04% du coût total prévisionnel de l'action.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La durée du présent avenant est de 1 an au titre de l'exercice 2025, et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Listes des annexes :

Annexe 1 : budget prévisionnel 2025 de l'action

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

La Directrice

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE L'ACTION

Budget prévisionnel

CHARGES	Montant prévisionnel	PRODUITS	Montant Prévisionnel
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	300 €	70 -Ventes (prestations, marchandises,...)	
Prestations de services	100 €		
Achats matières et fournitures d'équipement	200 €	74 - Subvention d'exploitation	23 925 €
Carburant		Etat	0 €
61 - Services extérieurs	0 €	OFB	4 500 €
Travaux d'entretien et de réparation		Région(s)	
Primes d'assurance		AERMC	6905
Documentation/Etudes/Recherche			
Locations		Départements	
62 - Autres services extérieurs	220 €		
Honoraires, rémunérations d'interimaires			
Publicité - Publications	100 €	Intercommunalités	
Missions et réceptions, déplacements	220 €	MPM Contrat de Baie	10 520 €
Services bancaires		Commune(s)	
Abonnement Kahoot		La Ciotat	2000
63 - Impôts et taxes	0 €		0
Impôts et taxes sur rémunération			
64 - Charges de personnel	24 990 €	Agence de services des paiements	0 €
Salaires bruts	14 994 €		
Charges sociales	9 996 €	Aides privés	
Autres charges			

65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0 €
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	0 €
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	0 €
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements	0 €
Sous total 1	25 610 €	Sous total 2	23 925 €
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	4 410 €	Autofinancement	6 095 €
Autres			
Total des charges	30 020 €	Total des produits	30 020 €
Emplois des contrib. volontaires en nature	0 €	Contributions volontaires en nature	0 €
Secours en nature		Bénévolat	1200
Mise à dispositions gratuite		Prestations en nature	
Personnel bénévole	1200	Dons en nature	
TOTAL	31 220 €	TOTAL	31 220 €

Plan de Financement		
Métropole AMP	10520	35%
OFB	4500	15%
La Ciotat	2000	7%
AERMC	6905	23%
St Cyr		0%
Autof dont Fondation	6095	20%
TOTAL	30020	100%